



# Représenter la filière du désamiantage et du retrait des autres polluants

utile à tous, pour des lieux de vie et de travail plus sains

## Détecter l'amiante

L'amiante a été largement utilisé dans le bâtiment, l'industrie et les infrastructures. C'est un produit dangereux et reconnu comme cancérogène dont l'utilisation est interdite depuis 1996.

## Evaluer

Cette étape est primordiale afin de mener les actions adéquates en toute sécurité : repérages, prélèvements et analyses (matériaux, air), analyse des risques, chantiers test.

## Désamianter (et retirer les polluants)

Les entreprises du désamiantage permettent de rétablir des lieux de vie et de travail sains en éliminant tout risque lié à l'amiante et aux autres polluants.

**Le SYRTA**, SYndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants, créé en 2003, fédère une centaine d'entreprises de toutes tailles de la filière.

Il représente les entreprises certifiées pour le retrait d'amiante, mais aussi des professions, telles que les diagnostiqueurs, maîtres d'œuvre, formateurs, éliminateurs de déchets, laboratoires ou prestataires, associés aux travaux techniques et méthodologiques.

Conscientes d'agir dans un contexte de santé et de sécurité des personnes, les entreprises membres du SYRTA mettent en œuvre toute leur expertise et leurs compétences au service de tous.



## Le constat

**60% des bâtiments**  
contiennent encore de l'amiante  
aujourd'hui

### 1<sup>ère</sup> maladie

professionnelle du second œuvre du bâtiment (Rénovation énergétique, embellissement des bâtiments...) en montants d'indemnisation

## Nos actions



**Accompagner** les entreprises dans leur quotidien. Cela se traduit notamment par un soutien pour la certification et les « bonnes pratiques » techniques, l'accompagnement juridique des membres, la mise en place de moyens pour favoriser les synergies entre les membres du SYRTA, la valorisation de la profession et l'anticipation du marché, ...



**Participer** activement à l'évolution réglementaire, technique et normative pour porter les valeurs des entreprises et de leurs salariés, être actif dans les organismes de certification des entreprises (Qualibat, Afnor Certification, Global Certification), être partie prenante de l'innovation dans la filière.



**Décrypter, informer, sensibiliser** sur les responsabilités de chacun dans la question de l'exposition et du traitement de l'amiante et les actions possibles pour éradiquer les risques, et sur les retours d'expérience de l'application des règles techniques et de la réglementation du désamiantage sur le terrain.

# Nos grands projets



Réalisation d'un socle de bonnes pratiques professionnelles communes et harmonisées du désamiantage, avec les **Règles Techniques SS3** (en partenariat avec le SEDDRé) dans le cadre du Plan de Recherche & Développement Amiante (PRDA) du Ministère du Logement [www.reglestechniquesss3-syrta-seddre.net](http://www.reglestechniquesss3-syrta-seddre.net)



Développement du projet innovant **SYRTA Vision Sécurité (SVS)** qui permet la mise au point d'un équipement de protection respiratoire équipé de son propre système de prélèvement à l'intérieur du masque pour assurer une protection optimale.



Dans un contexte où la digitalisation de la filière s'affirme durablement, le SYRTA sensibilise et aide ses membres à la prise en main de **plateformes numériques : demat@miante**, pour déclarer les plans de retrait amiante par internet et **trackdechets** pour gérer la traçabilité des déchets en toute sécurité.

## Chiffres clés du secteur

**600 000 tonnes de matériaux amiantés**  
retirés

**1 milliard**  
d'euros de chiffre  
d'affaires/an généré par le  
secteur

**Plusieurs centaines  
de recrutements**  
sur les prochaines années

**1 500 entreprises certifiées**  
dans le retrait amiante

**Perspectives à long terme de  
marché et d'emplois**  
une vraie carrière pour toute sa vie



## Les 100 entreprises

adhérentes du SYRTA,  
fédèrent des milliers  
de femmes et d'hommes  
garants de la salubrité  
des constructions  
et ouvrages,  
de la sécurité et de  
la santé des personnes  
qui les occupent  
ou les utilisent.



Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants  
c/o Certex – 31 rue du Rocher – 75008 Paris  
Courriel : [contact\[@\]syрта.net](mailto:contact[@]syрта.net) - [www.syрта.net](http://www.syрта.net)

